

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI10BASE

VI10 MATIN LOT 08 / 2008

REEMPLOYE POUR DESSERVIR L'ECOLE DE ST M'HERVE.

VI01.010	fréquence: LM-JV----- Transporteur: MORAND	
VI01.288	PRINCE, CROSSOT	7:15
VI01.023	PRINCE, LA BEUGERIE D798	7:16
VI01.0AV	CHATILLON EN VEND., LES HAUTES MASURES	7:18
VI01.024	CHATILLON, LES HURLIERES	7:20
VI01.026	CHATILLON, LA MOTIERE	7:22
VI01.0D5	CHATILLON EN VEND., LES TESNIERES	7:27
VI01.028	CHATILLON, L'HOTELLERIE	7:29
VI01.029	PRINCE, LA PRIMAUDIERE/LES REUCHERES	7:30
VI01.0D4	PRINCE, LA BOISARDIERE D209	7:32
VI01.02A	PRINCE, EGLISE	7:33
VI01.236	MONTAUTOUR LE BAS TERTRE	7:36
VI01.0BW	MONTAUTOUR, LOT. LA RHONEE	7:39
VI01.0BJ	BALAZE, LA BARONNIE D130	7:42
VI01.08V	BALAZE, LE BOIS ANDRAULT	7:43
VI01.02E	BALAZE, CARREF. DE DOLIANCE	7:45
VI01.02F	BALAZE, LA FLORIAIS D130	7:48
VI01.02G	BALAZE, LA BOURMENAIS	7:49
VI01.171	BALAZE, L'ETANG	7:53
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:05

Kilométrage : 30.79
VI10BASE

VI10 ST M'HERVE MATIN LOT 08 / 2008

SH1747.010	fréquence: LM-JV----- Transporteur: MORAND	
SH1747.003	ST M'HERVE, LA VERRERIE	8:20
SH1747.009	MONTAUTOUR, LOT DE LA RHONEE	8:25
SH1747.006	ST M'HERVE, LES BEAUSSES	8:32
SH1747.000	ST M'HERVE, ECOLE PRIVEE	8:50

Kilométrage : 21.99

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI10BASE

VI10 ST M'HERVE SOIR LOT 08 / 2008

Code	fréquence: LM-JV----- Transporteur: MORAND	
SH1747.710		
SH1747.000	ST M'HERVE, ECOLE PRIVEE	16:35
SH1747.003	ST M'HERVE, LA VERRERIE	16:40
SH1747.009	MONTAUTOUR, LOT DE LA RHONEE	16:43
SH1747.006	ST M'HERVE, LES BEAUSSES	16:48

Kilométrage : 10.00
VI10BASE

VI10 SOIR 17H15 LOT 08 / 2008

DESSERTERIE DE L'ECOLE DE ST M'HERVE A 16H35.

Code	fréquence: LM-JV----- Transporteur: MORAND	
VI01.710		
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:20
VI01.171	BALAZE, L'ETANG	17:29
VI01.0BK	BALAZE, LA COEFFERIE D130	17:35
VI01.0B0	BALAZE, LA BERUE D130	17:35
VI01.02E	BALAZE, CARREF. DE DOLIANCE	17:37
VI01.08V	BALAZE, LE BOIS ANDRAULT	17:44
VI01.0BJ	BALAZE, LA BARONNIE D130	17:45
VI01.0BW	MONTAUTOUR, LOT. LA RHONEE	17:45
VI01.236	MONTAUTOUR LE BAS TERTRE	17:47
VI01.02A	PRINCE, EGLISE	17:50
VI01.288	PRINCE, CROSSOT	17:51
VI01.023	PRINCE, LA BEUGERIE D798	17:53
VI01.0AV	CHATILLON EN VEND., LES HAUTES MASURES	17:53
VI01.024	CHATILLON, LES HURLIERES	17:55
VI01.026	CHATILLON, LA MOTIERE	17:58
VI01.0D5	CHATILLON EN VEND., LES TESNIERES	18:00
VI01.028	CHATILLON, L'HOTELLERIE	18:02
VI01.029	PRINCE, LA PRIMAUDIÈRE/LÉS REUCHÈRES	18:02
VI01.0D4	PRINCE, LA BOISARDIERE D209	18:03

Kilométrage : 47.78

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI10MER

VI10 MATIN LOT 08 / 2008

REEMPLOYE POUR DESSERVIR L'ECOLE DE ST M'HERVE.

VI01.010	fréquence: --E-----	Transporteur: MORAND
VI01.288	PRINCE, CROSSOT	7:15
VI01.023	PRINCE, LA BEUGERIE D798	7:16
VI01.0AV	CHATILLON EN VEND., LES HAUTES MASURES	7:18
VI01.024	CHATILLON, LES HURLIERES	7:20
VI01.026	CHATILLON, LA MOTIERE	7:22
VI01.0D5	CHATILLON EN VEND., LES TESNIERES	7:27
VI01.028	CHATILLON, L'HOTELLERIE	7:29
VI01.029	PRINCE, LA PRIMAUDIÈRE/LÉS REUCHÈRES	7:30
VI01.0D4	PRINCE, LA BOISARDIÈRE D209	7:32
VI01.02A	PRINCE, EGLISE	7:33
VI01.236	MONTAUTOUR LE BAS TERTRE	7:36
VI01.0BW	MONTAUTOUR, LOT. LA RHONÉE	7:39
VI01.0BJ	BALAZE, LA BARONNIE D130	7:42
VI01.08V	BALAZE, LE BOIS ANDRAULT	7:43
VI01.02E	BALAZE, CARREF. DE DOLIANCE	7:45
VI01.02F	BALAZE, LA FLORIAIS D130	7:48
VI01.02G	BALAZE, LA BOURMENAIS	7:49
VI01.171	BALAZE, L'ÉTANG	7:53
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	8:05

Kilométrage : 30.79
VI10MER

VI10 MERCREDI MIDI 12H50 LOT 08 / 2008

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 12H40

VI01.M10	fréquence: --E-----	Transporteur: MORAND
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	12:50
VI01.171	BALAZE, L'ÉTANG	12:59
VI01.0BK	BALAZE, LA COEFFERIE D130	13:05
VI01.0B0	BALAZE, LA BERUE D130	13:05
VI01.02E	BALAZE, CARREF. DE DOLIANCE	13:07
VI01.08V	BALAZE, LE BOIS ANDRAULT	13:10
VI01.0BJ	BALAZE, LA BARONNIE D130	13:10
VI01.0BW	MONTAUTOUR, LOT. LA RHONÉE	13:10
VI01.236	MONTAUTOUR LE BAS TERTRE	13:12
VI01.02A	PRINCE, EGLISE	13:15
VI01.288	PRINCE, CROSSOT	13:17
VI01.023	PRINCE, LA BEUGERIE D798	13:18
VI01.0AV	CHATILLON EN VEND., LES HAUTES MASURES	13:18
VI01.024	CHATILLON, LES HURLIERES	13:20
VI01.026	CHATILLON, LA MOTIERE	13:23
VI01.0D5	CHATILLON EN VEND., LES TESNIERES	13:25
VI01.028	CHATILLON, L'HOTELLERIE	13:27
VI01.029	PRINCE, LA PRIMAUDIÈRE/LÉS REUCHÈRES	13:27
VI01.0D4	PRINCE, LA BOISARDIÈRE D209	13:28

Kilométrage : 31.49

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.